

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2018

L'an deux mil dix-huit le **28 mars** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

**Étaient présents** : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, BESNARD Nicolas, HESRY Michel, LE TOUX Odette, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LEMAIRE Alain, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, FAISNEL Valérie, BAZIN Pascal, SEULIN Marie-Pierre, COMMUNIER Aurélien, CLUZEAU Noële, DAUNAY Dominique, HAMON Serge, CHARTIER Georges, AIGNEL-JAMET Tatiana.

**Absents excusés** : RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Eric ROBIN), ROSSIGNOL Marie-Louise (pouvoir à Delphine RIGOLLE), LE PARC Marie-Hélène (pouvoir à Serge Hamon)

**Secrétaire de séance** : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle Goré-Chapel, 1<sup>ère</sup> adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin invite l'assemblée à se recueillir en mémoire des victimes de l'attentat à Tarbes, et en particulier en hommage au gendarme Bertrame, à son courage. Une minute de silence est observée.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 28 février qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin annonce l'ordre du jour du Conseil et salue la présence de Guénaëlle Autain, responsable des finances de la commune, pour la présentation budgétaire.

### **1. FINANCES ET PERSONNEL**

*Rapporteur : Pascal Le Gall, Adjoint*

#### **Vote des budgets**

M. Éric Robin, Maire, donne la parole à Mme Guénaëlle Autain qui présente le budget validé par la Commission des Finances du 19 mars 2018, et proposé au vote de l'Assemblée.

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

Le Budget Principal s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
- Dépenses : 3 343 025,00 €	- Dépenses : 4 314 499.08 €
- Recettes : 3 343 025,00 €	- Recettes : 4 314 499.08 €

M. Le Gall, Adjoint, soumet le budget principal au vote :

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 5

A la majorité, le Budget Principal 2018 est voté par l'Assemblée.

#### **BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :**

Le Budget Annexe d'assainissement s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
- Dépenses : 299 040.85€	- Dépenses : 1 222 925.97 €
- Recettes : 299 040.85 €	- Recettes : 1 222 925.97 €

M. Le Gall, Adjoint, soumet le budget annexe d'assainissement au vote :

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

A l'unanimité, le Budget Annexe d'assainissement 2018 est voté par l'Assemblée

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA CHEVALERIE :**

Le Budget Annexe du lotissement de la Chevalerie s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
- Dépenses : 303 244.72 €	- Dépenses : 295 944.72€
- Recettes : 303 244.72 €	- Recettes : 295 944.72 €

M. Le Gall, Adjoint, soumet le budget annexe du lotissement de la chevalerie au vote :

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

A l'unanimité, le Budget Annexe 2018 du lotissement de la Chevalerie est voté par l'Assemblée.

Les élus regrettent qu'il reste des lots à vendre à la Chevalerie. Pour autant, beaucoup de constructions se font sur d'autre type de terrains, et un grand nombre de transactions immobilières ont eu lieu cette année. Une action de communication va être menée auprès des agences immobilières et notaires du secteur.

Mme Goré-Chapel ajoute que la commune, à l'instar du Centre Bretagne en général pâtit depuis des années d'un déficit d'image, mais que celui-ci commence à s'améliorer, grâce à un travail de long terme.

Mr Robin précise que la commune attire aussi beaucoup de retraités du territoire, de par la qualité et la densité des services proposés, et l'accès facilité aux soins. Il souligne qu'il y a eu aussi récemment des arrivées de familles avec enfants, ce qui est positif pour le maintien des services mis à disposition de la population.

Mr Hamon souhaiterait que soit abordé lors d'une séance de Conseil, ces questions de communication, de prospective et de travail sur l'image et l'identité de la commune.

Concernant le budget voté, Mr Robin apporte quelques remarques. Il est fier de porter un budget ambitieux avec de tels montants, qui montrent la qualité de gestion de la commune et du travail des prédécesseurs, qui ont pourtant investi fortement sur la commune (nouvelle école, nouvelle gendarmerie, rue du mené, etc.).

Cela vient aussi d'une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et du travail rigoureux des adjoints et des membres des commissions qui suivent leurs dossiers. La dette diminue et les recettes se maintiennent voire augmentent si l'on regarde les dotations communautaires.

L'autofinancement permet des investissements conséquents, dont plus de 500 000€ directement aux délégations de chaque adjoint : entretien des bâtiments, sécurité, soutien aux associations, événementiel et animation de la commune, entretien de la voirie rurale et des chemins d'exploitation, soutien au monde scolaire, maintien du budget culturel de la Médiathèque.

Au total ce sont plus de 4 millions d'euros de gros investissements dont l'aménagement du Stade qui va commencer en 2018, la mise en place du pôle culinaire pour maintenir une offre plus conséquente et de bonne qualité avec les différents utilisateurs de la cuisine centrale, et le lancement des études pour un accueil collectif en matière de petite enfance.

Le budget assainissement est aussi conséquent et permet d'anticiper sur l'avenir pour provisionner des travaux d'entretien mais aussi d'investissement en infrastructures (réseaux et réhabilitation de la station).

Mr le maire convient que sa seule déception concerne le manque de ventes du lotissement, et souhaite développer des actions pour sa promotion.

## QUESTIONS DIVERSES :

### Renouvellement du bail de la trésorerie :

Mr Le Gall informe du projet transmis par les services immobiliers des finances publiques, et qui fait état des changements majeurs suivants : la durée de bail est ramenée de douze à neuf ans, pour un loyer de 12 858€ annuel, la révision du loyer fixée sur l'indice du coût de construction est désormais indexée sur l'ILAT (indice des loyers des activités tertiaires). La commune en tant que bailleur doit également fournir les diagnostics réglementaires à la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer le nouveau bail de location, qui prendra effet au 1er avril 2018 pour se terminer le 31 mars 2027 avec la DGFIP et autorise à faire réaliser les diagnostics demandés.

### Dégrèvement facture d'eau pour un administré

Mr Le Gall explique que cet abonné présente une facture faisant apparaître une surconsommation d'eau due à une fuite après le compteur, fuite extérieure et souterraine. Il est précisé que s'agissant d'un logement communal, la réparation a été effectuée par les agents de la Commune.

Le Syndicat d'eau de l'Hyvet a accordé à cet abonné un dégrèvement sur la partie eau potable sur la base d'une consommation normale pour une personne dans ce logement car l'abonné n'a pas d'historique de consommation pour ce logement.

Ce volume surconsommé n'ayant pas fait l'objet d'un rejet dans le réseau d'assainissement collectif, il est proposé de ne pas y appliquer de redevance assainissement. Après en avoir délibéré l'assemblée valide le dégrèvement sur la facture de cet abonné.

### Demande de garantie d'emprunt du Val de Landrouet

Dans le cadre de ses projets d'investissement, le Val a demandé à la commune de garantir son emprunt. En tenant compte uniquement du montant annoncé (130 000 €/2), la Commune pourra apporter sa garantie car les trois règles prudentielles cumulatives devraient être respectées. Plafonnement pour la collectivité : le montant des annuités d'emprunts garantis, majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50 % des recettes réelles de fonctionnement. Plafonnement pour le bénéficiaire : le montant des annuités garanties pour un même bénéficiaire ne doit pas être supérieur à 10% du montant total susceptible d'être garanti. Division du risque : la quotité maximale susceptible d'être garantie par une collectivité sur un même emprunt est fixée à 50%. Au regard du respect de ses règles, l'assemblée passe au vote.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

A la majorité l'assemblée approuve la garantie d'emprunt.

### Reversion du tiers des concessions cimetièrre au CCAS:

Mr Le Gall explique que le tiers des recettes perçues à chaque vente de concession était traditionnellement reversé au CCAS. Cela a été oublié en 2017 du fait des nombreux changements de personnel administratif et de police. La Trésorerie demande donc, pour le remettre en place, de délibérer sur ce sujet. A l'unanimité l'assemblée approuve ce dispositif.

### Tarif pour concession de caverne :

Il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs de concessions que pour le columbarium, soit 165€ pour 10 ans, 220€ pour 15 ans, 270€ pour 20 ans. A l'unanimité l'assemblée approuve les tarifs de caverne.

## **2. LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE**

*Rapporteur : Eric Robin, Maire*

**Avancée du projet de Pôle Culinaire** : Mr Robin rappelle qu'une réunion du pôle de proximité a eu lieu sur ce sujet le 22 mars. La plupart des maires des communes concernées étaient présents pour pouvoir prendre des décisions sur cette thématique. Il est proposé de nommer cette structure GIP pôle culinaire Marsouinai Mené.

Des questions financières ont été abordées et il est proposé, pour sécuriser l'investissement, d'acquitter annuellement une contribution au titre de l'investissement initial répartie sur 20 ans et au prorata du nombre de repas estimé en début de projet par membre. (Exemple du CCAS de Merdrignac : 41 754 repas \* 0,37 €/repas = 15 450 € d'engagement annuel sur la durée de remboursement de l'emprunt (20 ans). A l'unanimité cette modalité est approuvée par le Conseil municipal.

Sécurisation du fonctionnement : il est proposé que chaque membre s'engage à commander une quantité minimum de repas annuels au GIP en plus de l'engagement sur les investissements qui a été acté. A l'unanimité l'assemblée valide cette proposition. La base proposée est le nombre de repas défini dans la convention au prix fixé initialement, et ce pendant 8 ans. Une variation de +/- 30% pourra justifier d'une réévaluation de cette participation.

La gouvernance : une voix par membre puis une voix supplémentaire par tranches de 15 000 repas ; cela amène à une assemblée générale de 13 membres. A l'unanimité l'assemblée approuve cette constitution d'assemblée.

Concernant les locaux : Mr le Maire demande au conseil municipal si la mise à disposition du bâtiment peut être à titre gracieux. A l'unanimité l'assemblée approuve ce principe.

Mr Robin précise que les travaux devraient commencer à la rentrée de septembre, et se terminer début d'année 2019. Un prestataire extérieur fournira les repas des scolaires et une cuisine temporaire sera installée sur place pour les résidents de l'Ehpad.

### **Subvention à l'ASEC et l'AFR**

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes Hardouinai Mené a fusionné avec la CIDERAL.

La majorité des compétences communautaires ont été reprises par la nouvelle intercommunalité Loudéac Communauté Bretagne Centre. Toutefois, la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles et facultatives validée le 19 décembre dernier par le Conseil Communautaire de LCBC, a acté le retour au 1er janvier 2018 de certaines compétences à l'échelon communal.

Afin de garantir la pérennité d'actions ou de services soutenus jusqu'à présent par l'ex-CCHM de par leur intérêt et rayonnement communautaires, il est proposé de constituer une entente intercommunale à l'échelle du pôle de proximité Hardouinai Mené, pour laquelle la Commune de Merdrignac serait la collectivité gestionnaire de cette dernière. Dans l'attente que les 9 Conseils Municipaux approuvent les termes de cette convention constitutive de l'entente intercommunale, il est proposé au Conseil de l'autoriser à verser un acompte de 10 000 € à l'ASEC et un acompte de 15 000 € à l'AFR afin que ces associations puissent faire face à leurs obligations salariales. A l'unanimité l'assemblée approuve le versement de cet acompte.

Une convention proposera bientôt des modalités de fonctionnement pour cette entente, dont le centre gestionnaire devrait être à Merdrignac.

### **Transfert de zone artisanale à LCBC**

Mr Robin explique que la délibération prise en décembre 2017 ne semble pas suffisante pour les services de la communauté de commune. Il demande donc si l'assemblée approuve le transfert des actifs de la zone artisanale de l'Hyvet à la communauté de communes LCBC. A l'unanimité l'assemblée approuve ce transfert.

### **3. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE, ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE.**

*Rapporteur : Isabelle Goré-Chapel, Adjointe*

**DEVIS DU SDE AU VAL DE LANDROUËT** : Mme Goré-Chapel présente ce devis concernant la rénovation d'une vasque sur un mât au Camping du Val de Landrouët pour un montant estimatif de 140 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre). A l'unanimité ce devis est approuvé par l'assemblée.

**Rue René Guitton** : une habitante de ce quartier a contacté la mairie pour signaler les problèmes de stationnement sur le trottoir qui gênent la circulation des piétons et poussettes. Cela a été transmis à la gendarmerie et à la police municipale qui interviendront auprès des conducteurs.

Mme Goré-Chapel souhaite constituer une commission dédiée aux questions d'assainissement et de planification des travaux : Serge Hamon, Aurélien Communier, Nicolas Besnard, Michel Hesry et Eric Robin sont désignés.

### **4. COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE**

*Rapporteur : Nicolas Besnard, Adjoint*

#### **Aménagement du stade**

Mr Robin présente l'avant-projet sommaire proposé par le cabinet de maîtrise d'œuvre. Il explique qu'une homologation au niveau départemental pourrait être possible mais que cela induit des surcoûts (infrastructures, éclairage, nivellement complémentaire, etc) qui ne sont pas prévus. De plus il est envisagé pour le synthétique de passer sur un garnissage en fibre organique ou EPDM (plastique aux normes européennes) qui connaît un surcoût, notamment lié aux études en cours sur le garnissage en SBR (pneus recyclés). Si le projet dans son ensemble est d'envergure ils n'en reste pas moins que certains coûts seront revus et contrôlés.

Le calendrier prévoit le début des travaux en septembre, avec une coupure sur la période hivernale, et une reprise au printemps 2019 pour une livraison en juin 2019.

Une réunion est prévue le 9 avril prochain avec les utilisateurs pour établir le projet définitif. L'impact pour les clubs est certain, mais il est difficile de l'éviter du fait des contraintes techniques (le coulage du synthétique en athlétisme ne peut pas se faire en hiver). L'athlétisme réfléchit à des solutions au sein de l'entente. Le foot pourra utiliser le terrain du collège Per Jakez Helias, et des solutions sont en discussion avec des communes voisines.

## **5. COMMISSION QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

*Rapporteur Michel Hesry*

### **Compte-rendu de la commission des chemins d'exploitation** *Rapporteur Abel Collette*

Mr Collette explique que le budget annuel de 30 000€ n'a pas été totalement consommé en 2017 du fait d'une météo plutôt clémente avec l'état des voies. Un état des lieux a été fait pour les besoins de travaux en 2018, de même qu'un recensement des bois gênant en bordure de chemin, mais il a été constaté que bon nombre de propriétaires jouent le jeu et élaguent le long des voies.

Un gros problème a été souligné sous les petites forges, avec l'effondrement d'un passage d'animaux. L'étude est en cours pour réparer les dégâts.

Une autre problématique est en cours d'étude s'agissant des entrées d'exploitation utilisant les chemins d'exploitation. Le trafic et le tonnage des véhicules posent des problèmes de sécurité pour les usagers.

Enfin Mr Collette se réjouit de voir qu'en 2017 quatre jeunes agriculteurs se sont installés.

### **Projet éolien : compte-rendu du comité de pilotage du 22 mars.** *Rapporteur Dominique Daunay*

Cette réunion a permis de faire le point sur l'avancée du dossier, et notamment la partie financement participatif qui a été un réel succès. Le retard pris sur le dossier est dû à l'autorité environnementale qui n'est pas désignée pour agréer le dossier. un nouvel appel participatif sera lancé pour la participation au capital.

Concernant des opposants au projet, des haies végétales et aménagements vont leur être proposés pour pallier aux impacts visuels.

Une présentation du projet sera proposée au comice agricole.

### **Vente de bois : présentation des propositions reçues**

Mr Hesry explique qu'une seule proposition lui est parvenue pour la vente de peupliers, par la société SBEA pour 34 740€. Des propositions ont également été reçues pour la vente de sapins, et après avoir étudié les deux propositions l'assemblée valide celle de l'entreprise Hamon.

## **6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Matinée Citoyenne :**

Delphine Rigollé demande aux élus présents et volontaires de s'inscrire pour cette matinée. Le rendez-vous est à 8h45 salle de la madeleine pour ensuite aller sur différents secteurs.

### **Courrier de la famille Vétil**

Mr Robin donne lecture d'un courrier reçu de cette famille et qui relance au sujet de la dénomination d'un lieu de la commune ; cela avait été évoqué au conseil municipal de juillet et d'autres propositions devaient leur être faites. Après discussion, les élus proposent que ce soit le rondpoint d'entrée de la Racine, devant le calvaire, du fait du lien qu'avait Mr Vétil avec le petit patrimoine religieux. Mr Robin rencontrera la famille pour leur en faire la proposition.

### **Fête médiévale :**

Mme Rigollé informe que la fête médiévale organisée par les lycéens aura bien lieu le 22 avril. De nombreuses animations sont prévues.

**Autorisation de vente d'HLM :**

Mr Robin explique avoir reçu le directeur des HLM de la Rance qui possèdent 21 logements dans le lotissement de la vieille cour. Leur souhait est de mettre en vente deux logements pour lesquels la commune a un bail emphytéotique jusqu'en 2041. Le prix de mise en vente est de 30 000€ pour un T3 et 40 000€ pour un T4. Après en avoir délibéré l'assemblée approuve cette autorisation de mise en vente.

**Vitesse limitée :** Mr Robin revient sur le passage des routes de 90 à 80km/h. D'une part cela nécessite un inventaire de ces routes et des panneaux de signalisation pour les agents communaux, mais surtout il estime que cela défavorise leur territoire rural éloigné des centres de décision. Il comprend l'impact statistique sur le taux d'accidents sur certaines voies, mais cela semble incohérent pour des territoires comme celui du Centre-Bretagne. Il propose qu'un courrier soit fait dans ce sens au Préfet, ce qui est approuvé par l'assemblée.

**Vieux Bourg :** Mr Hamon pose de nouveau la question de la signalisation de la voie sans issue rue du Manoir du Vieux Bourg, où des camions se retrouvent à manœuvrer et abîmer une propriété au bout de cette voie. Il interroge les élus de ce quartier sur leur absence de réaction sur ce sujet. Il lui est répondu que les services du conseil départemental ont changé la taille des panneaux indiquant la direction de Rennes, que les services communaux ont refait la peinture routière indiquant la direction de l'axe prioritaire. Les élus de ce quartier iront rencontrer l'administré pour lui expliquer ce qui a été fait en ce sens.

**Pont de Ménéac :** Mr Chartier interroge Mme Goré-Chapel sur l'état de la voie et les nids de poule sur cette route. Elle explique que le laboratoire d'analyse du conseil départemental va passer dans les prochaines semaines pour apporter des solutions techniques, car les services du département rebouchent régulièrement ces trous qui se reforment.

**Rue Joseph Stuart :** Mr Hamon souhaite interroger Mme Goré-Chapel au sujet de cette rue. Mme Goré-Chapel lui répond avec véhémence que cette question a déjà été vue en commission et qu'elle y a déjà répondu, et tant que les effectifs n'étaient pas au complet rien ne pouvait être fait. Mr Hamon souhaite poursuivre sa question au sujet de ces espaces restés béants depuis l'arrachage des arbres, leur réaménagement et l'embellissement de cette rue. Mais cela entraîne un différend sur les sujets vus en commission et sur la pertinence d'une telle question en séance de conseil. Mr Hamon regrette de ne pas être entendu en tant que simple conseiller au sein de l'assemblée.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23 h 55.